

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **JEUDI 28 MARS 2019 A 19h30**

Le Conseil Municipal du MÉE-SUR-SEINE s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, le jeudi 28 mars 2019 à 19h30

Présidé par M. le Maire, Franck VERNIN, les Conseillers Municipaux étaient présents (25) ou excusés (2) ou excusés représentés (8). Après la désignation de Mme Jeannine KOWALCZYK en qualité de Secrétaire de Séance, il a été soumis aux Conseillers Municipaux, les dossiers suivants :

1	Désignation du Secrétaire de Séance : adopté à l'unanimité										
2	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 février 2019 : adopté à l'unanimité										
3	<p>Tableau des emplois : adopté à l'unanimité Décision de modifier le tableau des emplois à compter du 30 mars 2019 comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Situation ancienne / postes supprimés</th> <th style="text-align: center;">Situation nouvelle / postes créés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>I technicien</td> <td>I technicien principal de 2^{ème} classe</td> </tr> <tr> <td>I adjoint technique principal de 2^{ème} classe</td> <td>I adjoint technique principal de 1^{ère} classe</td> </tr> <tr> <td>3 adjoints techniques</td> <td>3 adjoints techniques TI</td> </tr> <tr> <td>I éducateur des A.P.S.</td> <td>I éducateur des A.P.S principal de 1^{ère} classe</td> </tr> </tbody> </table> <p>Soit un effectif maximum autorisé de 510 postes, dont 459 postes pourvus. Catégorie A : 41 postes dont 31 pourvus - Catégorie B : 75 postes dont 58 pourvus - Catégorie C : 394 postes dont 370 pourvus</p>	Situation ancienne / postes supprimés	Situation nouvelle / postes créés	I technicien	I technicien principal de 2 ^{ème} classe	I adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	I adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3 adjoints techniques	3 adjoints techniques TI	I éducateur des A.P.S.	I éducateur des A.P.S principal de 1 ^{ère} classe
Situation ancienne / postes supprimés	Situation nouvelle / postes créés										
I technicien	I technicien principal de 2 ^{ème} classe										
I adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	I adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe										
3 adjoints techniques	3 adjoints techniques TI										
I éducateur des A.P.S.	I éducateur des A.P.S principal de 1 ^{ère} classe										
4	<p>Modification de la durée de service d'un emploi à temps complet : adopté à l'unanimité La Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS) crée actuellement une police intercommunale des transports. Elle sera constituée d'agents de la filière Police municipale. La CAMVS a estimé son besoin notamment pour l'encadrement de cette nouvelle police intercommunale. L'actuel responsable de la Police municipale du Mée-sur-Seine a été retenu pour l'équivalent temps plein d'un demi-poste. Décision de la suppression, à compter du 1^{er} avril 2019, d'un emploi permanent à temps complet de Chef de Police municipale. Décision de la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à non temps complet à 50% de Chef de Police municipale. Dit que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.</p>										
5	<p>Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel) : RIFSEEP – IFSE – CIA : adopté à l'unanimité Décision de la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} juin 2019, dans les conditions présentées et indiquées dans la délibération. A compter de cette même date, les primes versées aux agents concernées sont abrogées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prime de fonctions et de résultats (PFR), • l'indemnité forfaitaire de représentation et de travaux supplémentaires (IFTRS), l'ensemble des primes de même nature liées aux fonctions et à la manière de servir mises en place antérieurement au sein de la Commune, en vertu du principe de parité, à l'exception de celles-visées expressément à l'article 1^{er}. <p>La mise en œuvre du RIFSEEP générale à l'ensemble des cadres d'emplois se fera selon le calendrier réglementaire défini et compte tenu des arrêtés ministériels d'application. Il conviendra donc de délibérer pour les cadres d'emplois qui ne font pas concernés de cette délibération. Dit que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget. Les crédits seront prévus et inscrits au budget chapitre 012.</p>										
6	<p>Approbation protocole transactionnel sinistre Piscine Municipale : adopté par 26 voix pour et 6 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN-pouvoir à M. R. SAMYN, M. M. AYINA, Mme L. CADET et Mme YAZICI) Au titre d'un marché public notifié le 01/06/2006, la société BAUDIN CHATEAUNEUF a procédé, par le biais d'un contrat de sous-traitance, à des travaux de rénovation de la piscine municipale type Plein ciel de LE MEE-SUR-SEINE, travaux réceptionnés le 7 décembre 2006 par la VILLE DU MEE-SUR-SEINE. Ces travaux comportaient un flocage acoustique en sous face du bac de couverture mobile de la halle bassin. Des surfaces de flocage s'étant décollées durant la période de garantie décennale, la VILLE DU MEE-SUR-SEINE a demandé la mise en œuvre de ladite garantie. De nouveaux décollements de flocage sont constatés par la VILLE DU MEE-SUR-SEINE le 31 mai 2018, décollements imputés par cette dernière aux travaux de février 2018 susmentionnés. La négociation d'un accord amiable équitable faisant l'objet de concessions réciproques à titre de transaction conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil, a donc eu lieu. Approbation du projet de transaction présenté. Autorisation à Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel présenté. Dit que les recettes afférentes seront affectées au chapitre correspondant du budget communal.</p>										
7	<p>Admission en non-valeur : adopté à l'unanimité Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le comptable de la Ville du Mée-sur-Seine a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances (restauration, crèche, ...) détenues sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies. Décision d'admettre en non-valeur les créances de la liste des titres recouvrables fournie par le Comptable Public pour un montant total de 19 496.97 €.</p>										

8	<p>Demande d'accord d'une garantie d'emprunt : réaménagement de prêts de la société HLM Office Public Habitat 77 ex « OPH 77 » : adopté à l'unanimité</p> <p>Décision d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant des lignes de prêts réaménagées d'un montant total de 2 219 186,24 € souscrit par la société HLM « Office Public Habitat 77 » (OPH77) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p>																																				
9	<p>Demande d'accord d'une garantie d'emprunt : réaménagement de prêts de la société HLM Efidis : adopté à l'unanimité</p> <p>Décision d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant des lignes de prêts réaménagées d'un montant total de 2 068 051,57 € souscrit par la société HLM EFIDIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p>																																				
10	<p>Approbation du Compte de gestion 2018 : adopté par 27 voix pour, 1 voix contre (Mme N. YAZICI) et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN-pouvoir à M. R. SAMYN, M. M. AYINA et Mme L. CADET)</p> <p>Arrêt du Compte de Gestion 2018, dressé par M. Bernard Fleury, Comptable public de la Trésorerie Melun-Val-de-Seine, visé et certifié par l'ordonnateur, qui fait apparaître les résultats suivants :</p> <table border="1" data-bbox="188 465 1182 1182"> <thead> <tr> <th data-bbox="188 465 284 750" rowspan="5">Fonctionnement</th> <th data-bbox="284 465 831 504">Libellé</th> <th data-bbox="831 465 1182 504">2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="284 504 831 542">A Recettes de l'exercice</td> <td data-bbox="831 504 1182 542">30 592 765,01</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 542 831 580">B Dépenses de l'exercice</td> <td data-bbox="831 542 1182 580">28 365 386,07</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 580 831 618">A-B Résultat de l'exercice</td> <td data-bbox="831 580 1182 618">2 227 378,94</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 618 831 656">C Excédent de fonctionnement reporté 002</td> <td data-bbox="831 618 1182 656">1 713 372,21</td> </tr> <tr> <td data-bbox="188 750 284 1182" rowspan="9">Investissement</td> <td data-bbox="284 750 831 788">A-B+C Résultat de clôture de fonctionnement</td> <td data-bbox="831 750 1182 788">3 940 751,15</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 788 831 826">Recettes de l'exercice</td> <td data-bbox="831 788 1182 826">6 968 588,35</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 826 831 864">Dépenses de l'exercice</td> <td data-bbox="831 826 1182 864">6 267 246,87</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 864 831 902">Résultat de l'exercice</td> <td data-bbox="831 864 1182 902">701 341,48</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 902 831 940">Déficit/excédent d'investissement reporté 001</td> <td data-bbox="831 902 1182 940">- 2 792 450,39</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 940 831 978">Résultat de clôture d'investissement</td> <td data-bbox="831 940 1182 978">- 2 091 108,91</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 978 831 1016">Restes à réaliser en dépenses</td> <td data-bbox="831 978 1182 1016">1 671 036,56</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 1016 831 1055">Restes à réaliser en recettes</td> <td data-bbox="831 1016 1182 1055">944 657,04</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 1055 831 1093">Soldes des restes à réaliser</td> <td data-bbox="831 1055 1182 1093">- 726 379,52</td> </tr> <tr> <td data-bbox="188 1093 284 1182"></td> <td data-bbox="284 1093 831 1131">Financement de l'investissement</td> <td data-bbox="831 1093 1182 1131">- 2 817 488,43</td> </tr> <tr> <td data-bbox="188 1131 284 1182"></td> <td data-bbox="284 1131 831 1182">Résultat global de clôture</td> <td data-bbox="831 1131 1182 1182">1 123 262,72</td> </tr> </tbody> </table>	Fonctionnement	Libellé	2018	A Recettes de l'exercice	30 592 765,01	B Dépenses de l'exercice	28 365 386,07	A-B Résultat de l'exercice	2 227 378,94	C Excédent de fonctionnement reporté 002	1 713 372,21	Investissement	A-B+C Résultat de clôture de fonctionnement	3 940 751,15	Recettes de l'exercice	6 968 588,35	Dépenses de l'exercice	6 267 246,87	Résultat de l'exercice	701 341,48	Déficit/excédent d'investissement reporté 001	- 2 792 450,39	Résultat de clôture d'investissement	- 2 091 108,91	Restes à réaliser en dépenses	1 671 036,56	Restes à réaliser en recettes	944 657,04	Soldes des restes à réaliser	- 726 379,52		Financement de l'investissement	- 2 817 488,43		Résultat global de clôture	1 123 262,72
Fonctionnement	Libellé		2018																																		
	A Recettes de l'exercice		30 592 765,01																																		
	B Dépenses de l'exercice		28 365 386,07																																		
	A-B Résultat de l'exercice		2 227 378,94																																		
	C Excédent de fonctionnement reporté 002	1 713 372,21																																			
Investissement	A-B+C Résultat de clôture de fonctionnement	3 940 751,15																																			
	Recettes de l'exercice	6 968 588,35																																			
	Dépenses de l'exercice	6 267 246,87																																			
	Résultat de l'exercice	701 341,48																																			
	Déficit/excédent d'investissement reporté 001	- 2 792 450,39																																			
	Résultat de clôture d'investissement	- 2 091 108,91																																			
	Restes à réaliser en dépenses	1 671 036,56																																			
	Restes à réaliser en recettes	944 657,04																																			
	Soldes des restes à réaliser	- 726 379,52																																			
	Financement de l'investissement	- 2 817 488,43																																			
	Résultat global de clôture	1 123 262,72																																			
11	<p>Présentation du Compte Administratif 2018 par M. le Maire.</p> <p>Election du Président de séance avant le débat et le vote du Compte administratif 2018 : adopté à l'unanimité</p> <p>Présidence de l'assemblée par Mme J. VERNON, 1^{ère} adjoint au maire.</p>																																				
12	<p>Présentation du Compte administratif 2018 : adopté par 26 voix pour, 1 voix contre (Mme N. YAZICI) et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN-pouvoir à M. R. SAMYN, M. M. AYINA et Mme L. CADET) – M. le Maire s'étant retiré au moment du débat et du vote –</p> <p>Adoption du Compte Administratif 2018 qui lui est présenté en annexe par chapitre en fonctionnement et en investissement (Dépenses et Recettes) avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. Adoption dans son ensemble du Compte Administratif 2018 de la Ville du Mée-sur-Seine qui fait apparaître les résultats suivants : voir tableau ci-dessus au point 10.</p>																																				
13	<p>Affectation de résultats du Compte administratif 2018 : adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN-pouvoir à M. R. SAMYN, M. M. AYINA et Mme L. CADET)</p> <p>Décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'inscrire au Budget Primitif 2019, la somme de 2 091 108,91 € au chapitre 001 en dépenses de la section d'investissement déficit de clôture d'investissement 2018. - D'affecter le solde excédentaire de la section de fonctionnement (3 940 751,15 €) de l'exercice 2018 de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> • <u>En recettes de la section d'investissement</u> au chapitre 10, article 1068 en recettes pour un montant de 2 817 488,43 €. • <u>En recettes de la section de fonctionnement</u> au chapitre 002 pour un montant de 1 123 262,72 €. 																																				
14	<p>Produit global des trois taxes directes locales et fixation des taux d'imposition : adopté à l'unanimité</p> <p>Vote du produit global des trois taxes directes locales pour un montant de : 10 117 305,00 €. Pour la 17^{ème} année consécutive, fixation du taux de ces taxes à : Taxe d'Habitation..... 16,00%, Foncier Bâti 26,62%, Foncier non bâti 100,40%.</p>																																				
15	<p>Vote du Budget Primitif 2019 : adopté par 27 voix pour et 6 voix contre (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN-pouvoir à M. R. SAMYN, M. M. AYINA, Mme L. CADET et Mme N. YAZICI)</p> <p>Confirmation que la Commune vote son budget par nature et par chapitre en fonctionnement et en investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. Précision que le Budget Primitif 2019 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2018, au vu du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance. Adoption du Budget Primitif 2019 comme suit : Fonctionnement Les chapitres suivants en dépenses :</p>																																				

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 933 328,60 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 550 000,00 €
014	Atténuation de produits	0 €
65	Autres charges de gestion courante	1 394 948,00 €
66	Charges financières	731 947,56 €
67	Charges exceptionnelles	39 800,00 €
68	Dotations provisoires semi-budgétaires	0 €
023	Virement à la section d'investissement	3 339 312,00 €
042	Opérations d'ordre	649 741,80 €
	Dépenses de l'exercice	31 639 077,96 €

Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	310 000,00 €
70	Produits des services	1 838 076,00 €
73	Impôts et taxes	14 376 073,00 €
74	Dotations et participations	13 581 784,00 €
75	Autres produits de gestion courante	374 552,24 €
77	Produits exceptionnels	34 000,00 €
042	Opération ordre de transfert entre sections	1 330,00 €
	Recettes de l'exercice	30 515 815,24 €
	Excédent de fonctionnement reporté 002	1 123 262,72 €
	Total cumulé des recettes	31 639 077,96 €

Investissement Les chapitres/opérations suivants en dépenses (incluant les restes à réaliser) :

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	43 955,00 €
204	Subventions d'équipement versées	236 877,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 457 841,55 €
	Opérations d'équipement	3 195 735,52 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	131 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 958 552,86 €
040	Opérations d'ordre	1 330,00 €
	Dépenses de l'exercice	10 025 291,93 €
	Déficit reporté 001	2 091 108,91 €
	Total cumulé des dépenses	12 116 400,84 €

Propositions nouvelles opérations d'équipement

1601	Ad'ap	300 000,00 €
1701	PPI	300 000,00 €
1801	CAR	864 000,00 €
1901	GS Camus	350 000,00 €
1902	Gymnases	530 000,00 €

Les chapitres suivants en recettes (incluant les restes à réaliser) :

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	450 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 817 488,43 €
13	Subventions d'investissement	2 079 172,04 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 819 200,00 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	3 199,57 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 339 312,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	958 287,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	649 741,80 €
	Total cumulé des recettes	12 116 400,84 €

Exception d'une partie du chapitre 65 pour laquelle les conditions de vote sont décrites ci-après. **Précision** qu'en application de l'article 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, le chapitre 65 dans sa partie relative au subventionnement des associations a été voté distinctement des autres chapitres du budget, les Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau présenté.

16 Versement de subventions 2019 aux associations : adopté à l'unanimité

Décision d'accorder les subventions 2019 ci-dessous :

Association	Acompte voté en décembre 2018	Subvention totale 2019
MJC Le Chaudron	113 200 €	262 540,00 €
Animations et œuvres de loisirs en faveur du personnel communal de la Ville du Mée-sur-Seine	10 000 €	35 000 €
Le Mée Sports Handball	12 860 €	48 796,74 €
Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball	34 371 €	115 703,00 €
Le Mée Sports Football	79 383 €	229 534,33 €

Dit que les dépenses seront imputées aux chapitre et nature correspondants du budget communal. **Précision** qu'en application de l'article 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, les subventions 2019 aux associations ont été votées et les Conseillers intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau présenté.

17 Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2018 : a pris acte
La DSU a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources au regard de leurs charges élevées.

18 Rapport annuel sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Île-De-France (FSRIF) 2018 : a pris acte
Le FSRIF a été créé pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la Région Île-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région.

19 Cession de dix-huit lots rue de la Noue, rue du Bois Guyot dans la résidence Circé au profit de 1001 Vies Habitat : adopté par 28 voix pour et 5 voix contre (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN-pouvoir à M. R. SAMYN, M. M. AYINA et Mme L. CADET)
Décision de vendre l'appartement de 81,52 m² situé 9, rue de la Noue ainsi que son box et sa cave formant les lots 31, 211 et 303, l'appartement de 64,12 m² situé 9, rue de la Noue ainsi que son cellier et son box formant les lots 24, 25 et 259, l'appartement de 35,26 m² situé 4, rue de la Noue ainsi que son box fermé et sa cave formant les lots 53, 250 et 316, l'appartement de 37,98 m² situé 10, rue de la Noue ainsi que son garage et sa cave formant les lots 48, 246 et 313, l'appartement de 64,70 m² situé 26, rue du Bois Guyot ainsi que son cellier et son garage formant les lots 93, 90 et 35, l'appartement de 63,26 m² situé 26, rue du Bois Guyot ainsi que son box et son cellier formant les lots 35, 59 et 38, cadastrés section BL n° 488 à 513, le tout pour un montant de 545 500 € net vendeur à 1001 VIES HABITAT.
Autorisation à Monsieur le Maire à signer les actes notariés y afférents. **Dit** que les recettes seront inscrites aux chapitres et articles correspondant du budget communal.

20 Modification de la délibération n°2018DCM-11-100 portant approbation du projet de Contrat d'Aménagement Régional : adopté à l'unanimité

Annulation de la délibération N° 2018DCM-11-100 du 13 novembre 2018, et **remplacement** par la présente délibération. **Approbation** du programme des opérations globalement présentées dans l'annexe 1 et de façon détaillé dans l'annexe 3 de la présente délibération, et décision de programmer les dites opérations pour les montants et suivant l'échéancier indiqués en annexe 2. **Engagement** : sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération, sur le plan de financement annexé, sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur, sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat, sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil Régional, à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat, à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération, à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans, à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer son logotype dans toute action de communication relative à ce contrat. **Sollicitation** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France pour l'attribution d'une subvention de 1.000.000 €, conformément au règlement des contrats d'aménagement régionaux. **Annexe 1** :

Objet :	Montant € HT	Montant retenu par la Région	Année de programmation
Opération n° 1 : Réalisation de stationnements			
Parking du parc de Pozoblanco	308 643,83	308 643,83	2019
Parking du parc Chapu	247 133,25	247 133,25	2020
Parking de l'Allée du Bois	79 527,00	79 527,00	2021
Parking des Jardins Familiaux	44 595,08	44 595,08	2019
Parking du Parc de la Lyve	27 185,55	27 185,55	2021
Sous Total	707 084,71	707 084,71	
Opération n° 2 : Aménagements le long du sentier de grande randonnée n°2			
Aire de jeux au parc Chapu	71 883,00	40 000,00	2019
Jardins familiaux du parc Chapu	267 908,75	200 000,00	2020
Enfouissement des réseaux rue Chapu	256 755,45	150 000,00	2020

	City-stade du Village	137 536,35	137 536,35	2019
	Enfouissement des réseaux rue de l'Eglise	963 055,96	644 756,94	2020
	Amélioration paysagère du calvaire	37 819,50	37 819,50	2021
	Ouverture d'un espace naturel en bord de Seine	82 802,50	82 802,50	2019
	<i>Sous Total</i>	<i>1 817 761,51</i>		
	Sous Total retenu par la Région		1 292 915,29	
	TOTAL	2 524 846,22 € HT		
	TOTAL RETENU PAR LA RÉGION		2 000 000,00 € HT	
21	Labellisation du Lieu d'Accueil Enfants Parents et demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du Conseil Départemental de Seine-et-Marne : adopté à l'unanimité Cet espace de proximité répond à un réel besoin pour les familles : il constitue un lieu de socialisation pour les tout-petits, de rencontres où chacun peut créer du lien, parents enfants, et valoriser ses compétences. Depuis son ouverture en octobre 2008, les effectifs ne cessent de progresser. Il est reconnu non seulement par les familles mais aussi par les partenaires qui orientent régulièrement les parents dans cet espace. Approbation de la reconduction du Lieu d'Accueil Enfants Parents au sein du Centre Social Municipal Yves Agostini. Sollicitation d'une subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du Conseil Départemental de Seine-et-Marne. Autorisation à Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.			
22	Dénomination de l'allée Rosa BONHEUR : adopté à l'unanimité Décision d'attribuer le nom « Rosa BONHEUR » à l'allée de la coulée verte située entre la rue Lucien Vernet et la rue Chapu, arrivant face au Parc Chapu, selon le plan présenté.			
23	Questions diverses			

Avant de clore la réunion, M. VERNIN s'est livré à la traditionnelle séance de questions de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. La séance a été levée à 21h47. M. le Maire a ensuite donné la parole au public.



Le Maire du Mée-sur-Seine,

Franck VERNIN